

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 novembre 2016

OBJET

20 – SUBVENTION D'EQUILIBRE 2016 - ECOLE DE DANSE

N° 2016-11-20

NOMENCLATURE : 7/5/5

L'an deux mille seize, le vingt-et-un novembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le dix novembre 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 24

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Yvon LERAT, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL

Pouvoirs : 5

Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Lionel BROSSAULT

Michel RINCE donne pouvoir à Catherine HENRY

Damien CLOUET donne pouvoir à Thierry GICQUEL

Martine MOREL donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Alain BLANCHARD

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....24
ayant un pouvoir...5
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Catherine HENRY

La commission Vie associative, sportive et culturelle qui s'est réunie le lundi 17 octobre 2016 propose d'attribuer une subvention d'équilibre d'un montant de 1356 € à l'Ecole de danse afin de couvrir les frais de location de la salle Capellia ; l'espace Simone-de-Beauvoir étant sous-dimensionné pour accueillir son gala annuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :

- DE VALIDER la subvention d'équilibre d'un montant de 1356 € qui sera attribuée à l'Ecole de danse au titre de l'année 2016.

Pour extrait conforme,

Le 21 novembre 2016,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20161121-2016-11-21-DE20-
DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016